



HAL
open science

Le parti Baath et la dynastie al-Asad en Syrie : la laïcité dans un contexte communautaire

Zakaria Taha

► **To cite this version:**

Zakaria Taha. Le parti Baath et la dynastie al-Asad en Syrie : la laïcité dans un contexte communautaire. Le parti Baath et la dynastie al-Asad en Syrie : la laïcité dans un contexte communautaire, Jun 2012, Rennes, France. halshs-00734773

HAL Id: halshs-00734773

<https://shs.hal.science/halshs-00734773>

Submitted on 24 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le parti Baath et la dynastie al-Asad en Syrie : la laïcité dans un contexte communautaire¹

Zakaria Taha, chercheur associé au GSRL (Groupe Sociétés, Religions, Laïcités)
CNRS-EPHE

La Syrie sous le Baath depuis 1963 est considérée par beaucoup d'observateurs occidentaux comme l'un des rares pays arabes laïques. Le Baath, dont le nom est souvent lié à la laïcité, a en effet renforcé l'orientation laïque de l'Etat à travers la conduite de réformes audacieuses, notamment dans le domaine éducatif, l'appel à l'émancipation des femmes et la lutte contre l'islam politique.

A la différence du Liban voisin, avec lequel la Syrie partage une mosaïque de populations, le confessionnalisme politique n'est pas érigé en système d'équilibre communautaire² ; en Syrie la religion n'est pas mentionnée sur les cartes d'identités, il n'y existe pas de système de quotas communautaires et la formation de partis politiques sur des bases confessionnelles et ethniques est interdite.

Le régime syrien se présente comme le garant d'une laïcité qui garantit la coexistence harmonieuse dans un pays multiconmunautaire. Cette image que le régime syrien aime se donner, notamment devant l'opinion occidentale, ne dispense pas d'aborder la question de fond de la nature de sa politique laïque. Que le Baath soit un parti qui porte les idées de la laïcité, qu'il existe une volonté des régimes de maintenir une unité nationale en dehors des considérations religieuses est une évidence. La question qui nous préoccupe ici est de savoir comment le régime syrien incarne et met en œuvre sa politique laïque.

L'objet de cet exposé consiste à mettre l'accent, dans le contexte syrien, sur la question de l'ambiguïté de la politique du régime baathiste des Asad vis-à-vis de la laïcité. Comment ce régime affronte-t-il les problèmes liés à la question de la laïcité, à savoir le

¹ Conférence donnée dans le cadre de l'association *Le Kiosque Citoyen*, Rennes, le 6 juin 2012, <http://rocheauxfees.pagesperso-orange.fr/lekiosquecitoyen/index112.htm>

² Le président de la République en Syrie doit être musulman selon l'article 3 de la Constitution syrienne de 1973. Pour plus de détails sur le confessionnalisme politique au Liban, voir Jacques Couland, « L'exception libanaise : confessionnalisme et laïcité », in *Pensée*, avril-mai-juin 2005, n° 342, p. 135-145.

rapport au pouvoir, aux communautés ethniques et confessionnelles et à l'islam ?

Ma présentation abordera trois points principaux :

1. La laïcité et l'instrumentalisation des communautés
2. Laïcité et légitimation du pouvoir
3. La question kurde

Mais il convient d'abord de se pencher sur le Baath et son idée de la laïcité.

Introduction : le parti Baath, la laïcité et l'islam

Le parti Baath, dont le nom signifie parti de la « Résurrection Arabe », fondé le 7 avril 1947 à Damas³ par un groupe de militants nationalistes arabes dont on retient notamment le nom de Michel Aflaq (1910-1989), un chrétien orthodoxe et Salah al-Bittar, un musulman sunnite, est sans doute l'un des plus grands partis politiques qu'ait connu le monde arabe au cours du 20^{ème} siècle. Sa lutte contre l'impérialisme et la domination étrangère, son projet d'unification des Arabes, étendent son audience dans beaucoup de pays arabes qui luttent alors pour l'indépendance. Sa sensibilité pour le socialisme lui attire les faveurs des masses populaires, ouvrières, paysannes et intellectuelles, mais aussi celles des minorités.

Le Baath se répand alors dans différents pays arabes comme la Jordanie (appelée royaume de Transjordanie en 1948), le Liban en 1951, le Yémen en 1952, la Lybie en 1954. Mais c'est en Irak et en Syrie qu'il parvient à prendre le pouvoir. En Irak, le Baath (qui arrive pour la première fois au pouvoir le 8 février 1963) gouverne sans interruption de juillet 1968 jusqu'à l'invasion de l'Irak par les Etats-Unis en 2003 qui met fin au régime de Saddam Hussein.

³ Fondé par plusieurs personnalités (Michel Aflaq, Salah al-Bittar, Wahib al-Ghanem, Jalal al-Saïd). Le premier Congrès national du Baath, dit Congrès fondateur, a eu lieu dans le café al-Rašīd à Damas, entre les 4 et 7 avril 1947 en présence de 217 participants venus de Palestine, du Liban, d'Irak, de Jordanie, de Tunisie et d'Algérie. Les résolutions *al-Tawšyyāt*, une Constitution *dustūr* et un règlement interne *niẓām dāhili* ont été adoptés. Michel 'Aflak est élu doyen du parti *'amīd* (titre qui sera remplacé par celui de Secrétaire général *al-āmīn al-'ām* en 1954) et exercera cette fonction jusqu'en avril 1965, tandis que Šalāh al-Biṭār, Ğalāl al-Saīyyed et Wahīb al-Ġānim sont élus au Comité exécutif chargé d'assister Michel 'Aflaq. Zaki al-Arsūzī ne participe pas. Voir Wahīb al-Ġānim, « Tārīḥ al-ḥizb : al-bidāyāt fī ḍākīrat al-duktūr Wahīb al-Ġānim » (Histoire du Parti : les débuts dans la mémoire du Docteur Wahīb al-Ġānim), in *al-Munāḍil*, 6^{ème} séance, n° 95, mars 1977, Damas, p. 8.

En Syrie, au pouvoir depuis le 8 mars 1963, et sous le régime des Asad depuis 1970, le Baath rencontre aujourd'hui une crise grave, susceptible de mettre fin à sa domination, en tout cas à sa légitimité. Si pour une majorité d'Irakiens et de Syriens, le Baath est synonyme de régime autoritaire répressif et de pouvoir communautaire et familial (Saddam Hussein en Irak 1979-2003, Asad père en Syrie 1970-2000 et Asad fils 2000-), en Occident et cela jusqu'à la deuxième guerre du Golf en 1990 qui oppose l'Irak à la coalition, le Baath passe pour être un régime « progressiste laïque ⁴ ». Quelle est donc cette conception de la laïcité ?

Le Baath tend à l'unification des peuples arabes. Néanmoins, cet objectif ne peut être atteint sans la réalisation d'une unité nationale qui ne peut être elle-même garantie sans combattre les clivages communautaires, régionaux et tribaux qui existent au sein des sociétés arabes. Le lien national, en l'occurrence arabe, « *garantit l'harmonie entre les citoyens, les fonde dans le creuset d'une nation unique, et lutte contre tous les fanatismes confessionnels, tribaux, raciaux et particularistes* ⁵ ». Ce lien se fonde selon la constitution sur l'idée d'arabisme ⁶.

C'est donc à travers une vision nationaliste identitaire en opposition à l'identité religieuse, en l'occurrence musulmane, que l'orientation laïque du Baath doit être comprise. Si cette vision témoigne de l'influence des théoriciens et fondateurs du parti Baath (Zakī al-Arsūzī, Michel 'Aflaq et Ṣalāḥ al-Bīṭār) par le nationalisme en Occident, ses fondateurs manifestent une certaine méfiance vis-à-vis des idéologies européennes (Michel 'Aflaq affirme avoir perdu le contact avec les courants de pensée occidentaux depuis le début de la deuxième guerre mondiale ⁷) : cette réticence s'explique par le souci de ne pas être taxé de pro-occidentalisme à un moment où la Syrie, sous occupation française, souhaitait dépasser les conceptions dominantes et éviter de parler de laïcité alors que celle-ci est assimilée par la majorité à l'occupant étranger et son athéisme. Michel 'Aflaq entend montrer que le Baath, à la différence des autres partis politiques, provient de l'intérieur et de l'héritage de cette même nation arabe.

⁴ Un panégyrique de Saddam Hussein existe en français, par Charles Saint-Prot, *Saddam Hussein : un gaullisme arabe ?* Voir aussi, Lucien Bitterlin Lucien, *Hafez el-Assad, le parcours d'un combattant*, Paris, Les Editions du Jaguar, 1986.

⁵ Article 15 de la Constitution baathiste.

⁶ Article 10 de la Constitution du parti Baath.

⁷ Entretien d'Eric Rouleau avec Michel 'Aflaq, in *Le Monde*, 21 mars 1963.

Ainsi, à la différence du kémalisme, fondé également sur un nationalisme identitaire, en l'occurrence turc, qui fait de la laïcité un des principes fondamentaux du Parti Républicain du Peuple et l'inscrit dans la Constitution turque de 1937⁸, le Baath n'y fait aucune référence explicite. La Constitution du parti Baath adoptée le 7 avril 1947 ne mentionne pas le terme laïcité. Au contraire, le Baath considère l'islam comme l'élément le plus précieux dans la construction du mouvement national arabe. Le discours « À la mémoire du prophète arabe », prononcé le 5 avril 1943 par Michel Aflaq à l'Université de Damas, décrit l'islam comme « *la meilleure expression de la nation arabe* » et « *l'élément le plus précieux de l'arabité* »⁹.

Il est certain que la valorisation de l'islam dans le discours de Michel 'Aflaq provient de sa volonté de dissiper toute accusation d'athéisme et de donner une certaine légitimité à un mouvement politique dont le leader et le théoricien est issu d'une communauté minoritaire, chrétienne orthodoxe, dans un milieu à majorité musulmane¹⁰. Michel 'Aflaq rejette cependant toute implication religieuse dans la politique et distingue la religion en tant que vérité (contenu) et la religion en tant qu'apparence (forme), *ḥaqīqat al-dīn wa zāhirahu*¹¹. C'est selon lui l'islam en tant que mouvement spirituel et civilisationnel qui s'est mêlé à l'histoire des Arabes et a permis leur renaissance¹².

Le modèle laïque du Baath n'est donc pas celui de la séparation de l'Etat et de la religion. Mais si le Baath n'exclue pas complètement la religion, il la soumet à son contrôle et la met à son service. Le pouvoir politique met en place une religion officielle qu'il supervise à travers la nomination et la rémunération des hommes de religions. Ainsi les religieux sont des fonctionnaires d'Etat soumis à ses lois, l'islam est une fonction publique parmi d'autres. L'enseignement de la religion fait partie du programme scolaire et l'appartenance religieuse (musulmane ou chrétienne) figure dans les registres d'état civil.

⁸ Füsün Üstel, « Les partis politiques turcs, l'islamisme et la laïcité », in *Laïcité(s) en France et en Turquie, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le Monde TurcoIranien*, janvier-juin 1995, n°19 ; en ligne : URL : <http://cemoti.revues.org/document1703.html>. Consulté le 12 février 2011.

⁹ Michel 'Aflaq, « Dīkrā al-rassūl al-'arabī » (A la mémoire du Prophète arabe), *op. cit.*, p. 131. Michel 'Aflaq se serait converti à l'islam en 1989 à Bagdad avant sa mort mais n'aurait pas voulu l'annoncer publiquement.

¹⁰ Entretien avec Georges Şaddiqnī membre de réserve au Commandement national du Baath syrien, Damas, le 15 novembre 2006.

¹¹ Michel 'Aflaq, « Nazratuna 'ilā al-dīn » (Notre regard à l'égard de la religion), *op. cit.*, p. 201.

¹² Michel 'Aflaq, « al-'Arab baīna mādhūm wa mustaqbalihim » (Les Arabes entre leur passé et leur avenir), discours prononcé en 1950, in *Fī sabīl al-ba'ṯ* (*Dans la voie du Baath*), *op. cit.*, p. 165.

Si pour certains, ce modèle n'est en fait qu'une forme sécularisée de l'islam¹³, conciliant tradition et modernité, il s'agit pour d'autres d'une conception autoritaire¹⁴ ou d'une « laïcité de facto »¹⁵.

Le régime Asad au défi du choix laïque

Si la laïcité constitue l'un des aspects importants de l'idéologie du parti Baath, son arrivée au pouvoir en Syrie en 1963 sous l'emprise des militaires entraîne sa marginalisation idéologique, et débouche sur une séparation entre l'exercice du pouvoir politique et l'idéologie du parti Baath censée l'inspirer. Les leaders historiques du Baath sont expulsés (Michel Aflaq n'occupe plus le poste de secrétaire général du Baath depuis mai 1965 et se trouve exilé en Irak depuis 1968 et Salah al-Bittar est assassiné le 21 juillet 1980 à Paris).

Hafez al-Asad arrivé au pouvoir par le coup d'Etat du 16 novembre 1970, dit *al-ḥaraka al-taṣḥīḥīyya* « le mouvement de rectification », règne sur la Syrie pendant trente ans (jusqu'à sa mort le 10 juin 2000) et devient le secrétaire général du Baath syrien ; ses discours remplacent ceux de Michel Aflaq et Hafez al-Asad devient la référence idéologique à l'orientation politique du Baath et de l'Etat. Succédé par son fils Bachar al-Asad qui poursuit la même politique que son père, le régime du Baath se transforme en pouvoir personnalisé¹⁶.

De ce point de vue, la laïcité fait l'objet d'une manipulation de la part des dirigeants dont l'objectif premier est de conserver le pouvoir. Elle revêt une dimension symbolique et devient un moyen et non un objectif à atteindre. Le recours aux pratiques communautaires, la recherche de légitimité, sont autant d'obstacles qui ont affecté considérablement l'orientation laïque du Baath et abouti à la mise en place de mesures qui relèvent d'une

¹³ Jean Lacouture, Ghassan Tuéni, Gérard D. Khoury, *Un siècle pour rien : le Moyen-Orient arabe de l'Empire ottoman à l'Empire américain*, Paris, Albin Michel, 2002, p. 19.

¹⁴ Pierre Jean-Luizard, *Laïcités autoritaires en terre d'islam*, Paris, Fayard, 2008.

¹⁵ Habib Moussalli, « Laïcité et monde arabe », in *Projet, Le développement : un bien durable*, Paris, SER, juin 2002, n° 270, p. 31-35.

¹⁶ Est élu par référendum président de la République le 12 mars 1971, pour un mandat de sept ans. C'est le premier président issu d'une minorité musulmane alaouite, mettant ainsi fin à la tradition syrienne des présidents de la bourgeoisie citadine sunnite.

laïcité contestée et polémique.

1. Discours laïque et pratique communautaire : l'instrumentalisation des minorités

Si l'organisation communautaire de la société syrienne est perçue par le Baath comme un signe d'archaïsme et considérée comme une entrave à la construction d'un Etat national moderne et laïque¹⁷, le régime syrien, instauré par Hafez al-Asad depuis 1970, n'a pas hésité à recourir aux solidarités communautaires dites *'aṣabīyya* pour consolider son pouvoir.

Certes le régime réussit à maintenir en place un système administratif et politique officiellement déconfessionnalisé et a toujours tenu un discours officiel qui dépasse les particularismes communautaires, mais les liens communautaires jouent un rôle important dans la construction du régime d'Asad. Son appui sur les alaouites, qui occupent les postes les plus sensibles notamment au sein de l'armée et des forces de sécurité¹⁸, ne se définit pas pour autant par la volonté de favoriser un groupe communautaire au détriment d'un autre, mais plutôt par le souci de se préserver et d'assurer son maintien au pouvoir.

Le régime se lie ainsi, directement ou indirectement, avec tous les groupes communautaires à travers l'établissement de rapports clientélistes. Dans un pays qui n'a connu jusqu'à alors que des présidents issus de la communauté sunnite, majoritaire¹⁹, le régime prend des mesures destinées à lui rallier toutes les autres communautés minoritaires. Si le régime d'Asad n'applique pas officiellement de système de quota dans l'Etat, il a préservé une représentativité des communautés notamment minoritaires au sein du gouvernement et de l'armée : c'est un moyen de se présenter comme un régime soucieux des droits des minorités. Le régime établit des liens privilégiés avec des chefs religieux des différentes communautés minoritaires, il facilite les démarches concernant l'enseignement confessionnel et la construction de lieux de culte, et accorde plus

¹⁷ La législation propre aux bédouins instaurée en 1940 par le « code bédouin » n'est supprimée qu'en 1958. Myriam Ababsa, « Frontières de développement en Syrie : l'adaptation du projet Baathiste aux logiques tribales dans le front pionnier de la Jazîra », in *A Contrario, Frontières au Moyen Orient*, sous la direction de Riccardo Bocco et Daniel Meier, février 2005, vol. 3, n° 2, p. 14.

¹⁸ Voir Nikolaos Van Dam, *The Struggle for Power in Syria: Politics and Society under Asad and the Ba'th Party*, op. cit., 1996.

¹⁹ Hafez al-Asad, premier président syrien issu de la minorité alaouite, règne sur la Syrie pendant 30 ans jusqu'à sa mort le 10 juin 2000.

d'indépendance à leurs tribunaux en matière de statut personnel²⁰ ; en contrepartie, le régime reçoit le soutien des représentants auprès de leurs communautés, voire auprès des pays occidentaux²¹.

Lors de la confrontation avec les Frères musulmans dans les années 1980, le régime s'est présenté comme le rempart contre la menace islamiste susceptible de dominer les minorités (druzes, chrétiens, kurdes, ismaélites). Dans ce conflit, la population s'est trouvée sommée d'accepter un régime certes autoritaire mais à même, par son visage laïque, de garantir la paix intercommunautaire. Cette politique lui permet alors d'être perçu à l'extérieur comme un régime laïque respectueux des droits des femmes notamment et en lutte contre l'islamisme. Ainsi, se revendiquer de la laïcité permet de légitimer aux yeux des pays occidentaux la lutte contre les mouvements islamistes et de passer sous silence la répression contre l'opposition.

L'option laïque s'inscrit de façon d'autant plus privilégiée dans la pérennisation du pouvoir que le mouvement islamiste constitue pour le régime syrien l'opposition la plus menaçante. Le régime al-Asad tend à prouver que sa chute se ferait au profit des islamistes. Mais l'option laïque dispense également le régime de faire des réformes démocratiques car cette ouverture risquerait de porter les islamistes au pouvoir. Comme le remarque Olivier Roy je cite : « *les régimes laïques, assurés du soutien de l'Occident, cherchent à faire l'économie de la démocratie ou la contournent aisément [...] l'obstacle à la démocratisation ne provient pas tant des islamistes centristes que des élites laïques conservatrices divergentes...* ²² ».

Depuis la mi-mars 2011, le régime de Bachar al-Asad est confronté à un mouvement de contestation. Le régime n'hésite pas à aller chercher le soutien des religieux notamment sunnites, en revenant sur une décision prise en 2010 -celle de muter à des

²⁰ Depuis 2004, les chrétiens peuvent appliquer leurs propres lois relatives à la succession et à la tutelle jusqu'à alors régies par le statut personnel des musulmans sunnites. La loi n° 31 de mai 2006, permet à toutes les églises catholiques orientales et latines de légiférer en matière de mariage, famille, fiançailles, légitimité des enfants, adoption, autorité parentale, garde des enfants en cas de séparation, testaments. Mgr Grégoire III, Patriarche grec-catholique à Damas, « La situation des chrétiens dans les pays majoritairement musulmans notamment en Syrie », actes du colloque *Europe-Orient, dialogue avec l'islam*, tenu le 12 juillet 2007 sous le haut patronage de Christian Poncelet, Président du Sénat, Paris. http://www.senat.fr/colloques/europe_orient/europe_orient3.html. Consulté le 11 novembre 2011.

²¹ Voir la lettre adressée au Ministre des Affaires Etrangères français Alain Jupé par Elias Zahlaoui, prêtre catholique syrien. URL : <http://www.infosyrie.fr/re-information/un-pretre-syrien-reecrit-a-juppe/>

²² Olivier Roy, *L'islam mondialisé*, Paris, Editions du Seuil, 2002, p. 45-46.

postes administratifs 1.200 enseignantes voilées- ainsi qu'à ordonner la construction d'une faculté islamique et à autoriser une chaîne satellitaire islamique²³.

Dans l'objectif de tenir les minorités à l'écart de la contestation en jouant sur la peur de la menace islamiste, le régime présente les contestataires comme des gangs armés et des islamistes salafistes dont l'accession au pouvoir mettrait fin à la coexistence pacifique indispensable à la sécurité des minorités. La carte de la laïcité est mise en avant par le régime devant l'opinion occidentale²⁴. Le régime se présente comme le garant de la coexistence harmonieuse dans un pays multiconnautaire et n'hésite pas à souligner, à travers les dignitaires chrétiens eux-mêmes, la situation privilégiée dont jouissent en Syrie les chrétiens et les autres minorités.

Le régime a toujours su jouer sur les divisions communautaires pour rester au pouvoir et montrer ainsi qu'il est indispensable à la stabilité de la région et à la protection des minorités, contre toute guerre intercommunautaire. Le régime syrien, tablant sur les divisions communautaires et se voulant indispensable à la sécurité des minorités²⁵, soutient que sa chute mettrait fin à cette coexistence pacifique. La carte de la laïcité reste la seule carte à jouer par le régime qui se présente, envers les minorités, comme le rempart à tout conflit. Il ne cesse de rappeler le sort des chrétiens d'Irak installés en Syrie pour fuir les violences intercommunautaires depuis 2003, et qui craignent de subir le même sort dans le cas où Bachar Al-Assad disparaîtrait.

C'est ainsi que l'archevêque d'Alep, Mgr Jeanbart, redoute, je cite « *les conséquences d'un renversement du régime, qui pousserait beaucoup de nos fidèles à émigrer, comme en Irak depuis la chute de Saddam Hussein*²⁶ », fin de citation. L'exemple du conflit intercommunautaire qui a déchiré l'Irak après la chute de Saddam Hussein et entraîné le départ de deux millions de réfugiés, l'instabilité et l'insécurité qui règnent

²³ Muhammad Sa'īd Ramaḍān al-Būṭī n'a pas hésité à qualifier les manifestants qui sortaient des mosquées de « voyous » qui utilisent les mosquées pour leurs intérêts personnels. Plusieurs appellent à protester contre lui sur les réseaux sociaux.

²⁴ Des manifestations sont ainsi organisées à Paris par l'ambassade « pour une Syrie laïque ». Le régime tente de se montrer comme le garant de la coexistence des communautés.

²⁵ Le régime organise régulièrement dans le quartier chrétien de la vieille ville de Damas, Bāb Touma, des rassemblements, fêtes ou concerts de soutien au régime. Le discours officiel prétend signifier que les chrétiens sont avec le régime.

²⁶ *Le Figaro*, 11/01/2012, entretien de Georges Malbrunot avec Mgr. Jeanbart, « Mgr. Jeanbart : Il faut donner sa chance à Asad ».

depuis, les tensions entre les communautés enfin, sont présents dans l'esprit des communautés minoritaires notamment chrétiennes mais aussi musulmanes. Sans doute la situation chaotique de la région notamment après la guerre d'Irak, ainsi que la marginalisation des Coptes en Egypte, sont autant de représentations véhiculées par les médias occidentaux prompts à souligner la paix dans laquelle vivent les minorités en Syrie sous le régime d'al-Asad.

Il s'agit enfin de lier le sort des communautés et leurs intérêts à ceux du régime, de sorte que toute mise à mal du régime nuise à cet équilibre. Michel Seurat qualifiait à juste titre cette politique de « *logique pragmatique d'intégration des multiplicités dans un même espace peuplé d'alliances, de contradictions manipulées, de dépassements*²⁷ ». Dans cette perspective, le régime peut-il alors se présenter comme le garant des droits des minorités et de la paix intercommunautaire ?

2. Légitimation du pouvoir : de la laïcité à l'islam

Avec le régime d'Asad, l'islam devient une source de légitimité. Certes la référence à l'arabisme et au nationalisme continue à figurer dans le discours officiel, mais une importance particulière est accordée aux références religieuses, à l'identité et à l'héritage islamiques de la nation arabe²⁸. Cette orientation constitue une rupture avec la vision radicale de ses prédécesseurs qui assimilaient la religion à une pensée réactionnaire contraire à l'esprit scientifique et à la pensée progressiste et laïque.

Issu d'une communauté minoritaire longtemps considérée par les conservateurs sunnites comme hérétique voire non musulmane, le régime syrien d'al-Asad, soucieux de ne pas passer pour être au service de sa communauté, mène une démarche de légitimation qui se traduit par une réintroduction des références à connotations islamiques dans le discours officiel et un rapprochement avec les dignitaires de l'islam sunnite. C'est au niveau de la personne même du leader que la démarche de légitimité s'opère.

²⁷ Michel Seurat, *L'Etat de barbarie*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 16.

²⁸ Entretien avec Aḥmad Barqāwī professeur de philosophie à l'Université de Damas, Damas, le 25 mai 2009.

Les présidents Asad père et fils ne manquent pas d'afficher une certaine piété en se présentant sous le regard des caméras de télévision nationale aux côtés des dignitaires religieux tels que le *Mufti* de la République Aḥmad Kuftārū, en train de prier et participant publiquement à des cérémonies religieuses dans différentes mosquées sunnites pendant le mois du ramadan. Hafez al-Asad est désigné par la presse comme un *muğāhid*, un « combattant » en lutte pour la libération de la Palestine et du Liban et comme le « commandant croyant » *al-qā'id al-mū'min*²⁹. Dans le même souci d'afficher sa volonté de diffuser l'islam, le régime facilite la construction des mosquées³⁰, la création d'institutions d'enseignement religieux tel que les « Instituts Hafez al-Asad pour la mémorisation du noble Coran » *ma'āhid al-āsad li-tahfīz al-qur'ān al-karīm*³¹, la création d'écoles religieuses privées gérées par des dignitaires proches du régime (les écoles de cheikh Aḥmad Ḥassūn à Alep, l'établissement du cheikh al-Farfūr) ou encore en diffusant des émissions religieuses à la télévision³². Dès les élections législatives de 1990, le régime autorise des députés de tendance religieuse à siéger au Parlement, officiellement en tant que députés indépendants (comme Marwān Šīḥū ou Muhammad Ḥabaš).

Cette revalorisation de l'islam, si elle permet au régime de créer une assise populaire via des hommes de religion parfois influents, elle permet également de développer un islam officiel non politisé qui a pour but de contrebalancer l'islam radical politique, mais elle aboutit surtout à une réislamisation de la société. Car le régime s'est appuyé dans sa politique de renforcement d'un islam officiel sur un personnel religieux, certes loyal politiquement, mais souvent conservateur ; l'exemple de Muhammad Sa'īd Ramaḍān al-Būṭī est éclairant à cet égard.

Ce choix de s'appuyer sur des hommes conservateurs est souvent plus crédible aux yeux de la société conservatrice, mais l'institutionnalisation de l'islam a souvent conduit

²⁹ *Nahğ al-islām*, Revue du Ministère des *Waqfs*, 2^{ème} année, n°8, avril 1982, p. 24-25.

³⁰ Selon les statistiques du Ministère des *Waqfs* du 31 décembre 2007, le nombre de mosquées en Syrie avoisine les 10.000. Voir le site du ministère : <http://www.syrianawkkaf.org/?pid=456>

³¹ Dont le nombre s'élève aujourd'hui à 840 établissements les statistiques du Ministère des *Waqfs* du 31 décembre 2007, le nombre de mosquées en Syrie avoisine les 10.000. Voir le site du ministère : <http://www.syrianawkkaf.org/?pid=456>

³² Muhammad Sa'īd Ramaḍān al-Būṭī donne des prêches chaque semaine dans la mosquée de *dinkiz* et présente une émission religieuse hebdomadaire populaire à la télévision nationale syrienne.

au « *renforcement d'un islam conservateur* ³³ ». La politique religieuse qui sévit en Syrie aujourd'hui résulte de la connivence entre le pouvoir politique et les *Ulémas* conservateurs. De leur côté, les religieux ont intégré la vérité de cette équation ; après la violente réaction des autorités à l'encontre des Frères musulmans dans les années 1980, les religieux se sont gardés de s'immiscer dans la vie politique et de questionner la légitimité du régime. Mais cette politique d'équilibre des forces entre laïques et religieux s'est avérée être à l'avantage du courant religieux officiel appuyé plus fortement par le régime, selon les circonstances.

Cette politique à l'égard de l'islam aboutit à un compromis qui se traduit par une sorte de partage entre un régime politique laïque soucieux de garder le pouvoir et un courant religieux ambitieux de procéder à une islamisation de la société par le bas. Les religieux souvent conservateurs vont intervenir à la Radio, à la télévision et chez les particuliers. En contrepartie, ces religieux n'émettent pas de revendications politiques. Si cette politique rencontre une certaine popularité dans les milieux conservateurs de la population sunnite, elle n'est pas sans risques pour le pouvoir.

En effet, cette politique a fortement contribué à banaliser le processus de réislamisation que le mouvement islamiste avait commencé. La réislamisation par le haut via l'Etat et par le bas via les institutions et écoles religieuses n'a suscité qu'une contre-dynamique sécularisante³⁴. Il est certain que cette situation est plus dangereuse car elle opère une islamisation de la société en l'absence de toute autre force laïque : « *La vague d'islamisation par le bas est la réponse sunnite d'une population privée d'autres formes de participation à la vie politique, économique et sociale* ³⁵ ».

3. Les kurdes à la marge de la laïcité du Baath

Si la conception baathiste de la laïcité, à travers la consécration de l'arabisme comme culture et identité nationales, intègre plus facilement les différentes composantes confessionnelles de la société, étant donné que celles-ci sont arabes, l'adhésion des communautés ethniques non arabes (Kurdes, Turcomanes, Tcherkesses, Arméniennes) au modèle laïque baathiste s'avère plus problématique.

³³ Olivier Roy, *L'islam mondialisé*, *op.cit.*, p. 128.

³⁴ Pour plus de détails sur ce sujet, voir Olivier Roy, « Les voies de la réislamisation », in *Pouvoir, L'islam dans la cité*, Paris, PUF, septembre 1992, n° 62, p. 81-91.

³⁵ Annabelle Böttcher, « Le Ministère des *Waqfs* », *loc. cit.*, p. 29.

Ainsi l'assimilation des Kurdes, deuxième ethnique du pays, à l'idéal national tel qu'il est défini par le Baath s'avère plus délicate et cela en dépit de leur appartenance au sunnisme, religion de la majorité. De ce point de vue, « la question kurde » en Syrie constitue le plus grand défi au modèle laïque du Baath.

Le discours officiel sous Hafez al-Asad, plus centré sur la Syrie, tente de rallier les Kurdes à sa politique à travers deux stratégies : d'abord à travers un discours officiel islamisant destiné à gagner la sympathie des kurdes dont la majorité est musulmane sunnite. Ce discours évite d'évoquer les Kurdes en tant qu'identité ethnique différente des Arabes. Il est rappelé que les Kurdes sont des musulmans et font partie de l'ensemble de la population syrienne majoritairement musulmane, ils font partie de l'histoire arabo-islamique et ont contribué à l'essor de la civilisation arabo-islamique. Les Kurdes et les Arabes musulmans partagent en outre un fond culturel et une expérience historique communs qui n'autorisent pas leur différenciation. Saladin³⁶, vainqueur des Croisés, est honoré comme un héros national musulman et non en tant que kurde. Yūssef al-'Azma enfin, le ministre de la défense du gouvernement arabe sous le roi Faīyṣal, mort le 24 juillet 1920 à la bataille de *Maīysalūn* contre l'armée française, est un héros national.

La politique baathiste d'assimilation des années 1960 vise plus largement l'interdiction de toute forme d'expression culturelle, linguistique et politique non arabe dans la sphère publique (les publications en kurdes, les écoles kurdes ou le fait de donner des noms kurdes à des enseignes commerciales sont interdits, de même que les toponymes kurdes sont arabisés). L'abandon de leurs spécificités ethniques et linguistiques est la condition préalable à leur intégration individuelle au sein du parti-Etat baathiste.

Ces mesures, qui contribuent à la marginalisation des Kurdes, rendent suspect tout groupe qui ne partage pas l'idée d'une nation arabe unie ou qui envisage d'autres nationalismes. Le recensement exceptionnel portant sur la mohafazat d'al-Ḥassaka, effectué le 5 octobre 1962 conformément au décret législatif n° 93 du 13 août 1962 et publié en 1965, prive de la nationalité syrienne près de 120.000 Kurdes, faute de document d'Etat civil prouvant leur présence en Syrie avant 1945³⁷. Les conséquences s'avèrent

³⁶ Saladin fondateur de la dynastie ayyoubide (1169-1250), dont l'Empire englobait la Syrie, l'Egypte et le Yémen. Il faut dire qu'à cette époque c'est la conscience religieuse « musulmane » qui primait.

³⁷ Human Rights Watch-Middle East, *Syria: The silenced Kurds*, op. cit., p. 13-14. Depuis les manifestations contre le régime de Bachar al-Asad déclanchées mi-mars 2011, le décret législatif n° 49 du 7 avril 2011

désastreuses : des dizaines de milliers de kurdes nés et vivant sur les territoires syriens sont privés de la nationalité syrienne et deviennent ainsi étrangers³⁸. Le but affiché du recensement de la population kurde d'al-Ḥassaka est de neutraliser la population kurde qui a émigré de Turquie après l'indépendance de la Syrie et qui aurait profité de la loi des réformes agraires de 1959³⁹.

La conception baathiste de la laïcité qui entend assimiler l'identité kurde à travers des mesures coercitives est ainsi perçue par la population kurde comme une politique de reniement de son identité. Les régimes baathistes syriens étaient inquiétés par l'expérience du régime baathiste irakien, les incessantes révoltes des kurdes contre le pouvoir central irakien ayant abouti à la promulgation de la loi du 11 mars 1974 accordant l'autonomie aux trois gouvernorats : Erbil, Souleimanié et Dohok⁴⁰. Elisabeth Picard note ainsi que « *L'accès d'une partie du peuple kurde à l'autonomie dans un Etat a inévitablement des effets débordant la frontière internationale sur l'ensemble du peuple kurde, comme l'a montré l'expérience irakienne à partir de 1970* »⁴¹.

Parallèlement à ces mesures, le régime intègre des personnalités religieuses et des figures symboliques kurdes influentes et respectées par leur communauté, comme par la population musulmane. Le cheikh Aḥmad Kuftārū, kurde de Damas et *Mufti* de la République depuis 1964 jusqu'à sa mort en 2004, devient très proche du Président Hafez

1

3

octroie la nationalité syrienne aux Kurdes inscrits comme « étrangers » *Aḡānib* dans les registres de l'état civil du Mouhafazt al-Ḥassaka.

³⁸ Aujourd'hui évalué entre 200.000 et 300.000. Les personnes concernées par le recensement sont réparties en *Aḡānib*³⁸ « étrangers » et *maktūmīn* « occultés ». Si l'on se reporte aux chiffres officiels du gouvernement syrien communiqués à Human Rights Watch en août 1996, il existerait 67.465 « étrangers » et 75.000 « occultés »³⁸, ces chiffres ne prenant pas en compte les enfants issus des mariages officiellement non reconnus. Si les *Aḡānib* sont déchus de leur nationalité syrienne, ils restent inscrits dans les registres de l'état-civil alors que les *maktūmīn* ne figurent nulle part dans les registres de l'Etat et n'ont aucune existence juridique ou administrative ; ils se voient officiellement exclus de tout droit civique (droit à la propriété, accès à l'université ou à la fonction publique, et s'ils se marient entre eux leurs enfants ne sont pas reconnus³⁸). Selon les sources kurdes, le nombre de kurdes déchus de la nationalité syrienne dépasse aujourd'hui les 300.000 personnes. Human Rights Watch-Middle East, *Syria: The silenced Kurds, op. cit.*, p. 18.

³⁹ L'arbitraire de ce recensement est d'autant plus manifeste que le nom de *Tawfiq Nizām al-Dīn*, un ancien chef d'état-major de l'armée syrienne, figurait parmi ceux qui allaient perdre leur nationalité.

⁴⁰ Georges Mutin, *op. cit.*, p. 105.

⁴¹ Elisabeth Picard, « Les Kurdes et l'autodétermination. Une problématique légitime à l'épreuve de dynamiques sociales », in *Revue française de science politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1999, vol. 49, n° 3, p. 426.

al-Asad. Son institution d'enseignements religieux, Abū al-Nūr⁴², dirigée par le *Mufti* lui-même, s'attire le soutien du régime. Des personnalités comme Muhammad Sa'īd Ramaḍān al-Būṭī, kurde et professeur à la Faculté de *Charia* peuvent intervenir dans les médias. Avec des députés tel que Marwān Šiḥū⁴³, ils constituent une clientèle politiquement loyale et passent pour sympathisants des Kurdes.

Par ailleurs, lors des élections législatives de 1990, onze Kurdes sont élus députés indépendants. Trois d'entre eux se présentaient sur une liste commune soutenue par les organisations kurdes de Syrie : Kamāl Aḥmad, président du parti démocrate kurde ; Hāḡ Darwīš, président du parti démocrate progressiste kurde et Fū'ād 'Akkū, représentant du parti populaire kurde⁴⁴. La stratégie du président syrien est donc d'intégrer des Kurdes au système communautaire du régime « *en leur accordant des postes militaires, notamment dans la garde présidentielle ou dans les milices kurdes qui ont été utilisées dans la répression contre les Frères musulmans à Alep en 1980 et à Hama en 1982* »⁴⁵ ; le régime élargit ainsi sa base politique et accroît sa légitimité tout en laissant entendre qu'il ne renie pas les kurdes.

Conclusion : l'échec du Baath

La politique laïque du régime syrien s'est souvent trouvée inféodée aux intérêts de la classe dirigeante, opérant en fonction des circonstances et des événements politiques que rencontrait le régime. Elle a servi de couverture pour légitimer la mainmise absolue du régime. Le combat contre l'islamisme s'inscrit plutôt dans le cadre d'une lutte pour le pouvoir. Tandis que les islamistes constituaient la menace la plus importante pour la sécurité et la survie du régime, la lutte contre toute opposition afin d'assurer la pérennité des régimes impliquait celle contre les forces laïques et justifiait les tribunaux d'exception.

Ainsi des partis politiques laïques telles que le Parti communiste syrien -bureau

⁴² Aujourd'hui appelée Académie du cheikh Aḥmad Kaftārū. Voir le site : <http://www.abunour.net/>

⁴³ Marwān Šiḥū est mort le 6 août 2001.

⁴⁴ Sabri Cigerli, *op. cit.*, p. 170.

⁴⁵ Jordi Tejel Gorgas, « Les Kurdes de Syrie, de la dissimulation à la visibilité ? », *loc. cit.*, p. 123.

politique fondé en 1973 par Rīyād al-Turk-, sont interdits et leur leaders emprisonnés⁴⁶, tout comme nombre de militants de la société civile. Nous ne pouvons donc interpréter le combat contre les islamistes comme la seule volonté de préserver le caractère laïque de l'Etat. Il y a donc lieu d'opérer une distinction claire entre une laïcisation en tant que processus politique et une succession de mesures pragmatiques que semble n'accompagner aucune réflexion théorique.

Le Baath échoue à mettre en œuvre son modèle laïque qui consistait à dépasser des divisions communautaires et religieuses et à construire un idéal national autour de l'idée d'arabisme. Si le discours officiel a toujours voulu mettre l'accent sur l'unité de la population syrienne, le régime s'est servi des communautés et a joué la carte des divisions au profit de son maintien au pouvoir. Il ne réussit pas à rallier à lui toutes les composantes de la société syrienne. Les minorités ethniques, notamment Kurdes, n'éprouvent pas l'assimilation à l'arabisme, fondement principal du modèle laïque du Baath. Si l'aspiration du Baath à l'arabisme se conçoit aisément dans le contexte de la naissance du parti dans les années 1940, une époque où la Syrie se trouvait sous mandat français et où le sentiment national arabe était fort, l'élite baathiste et les régimes politiques n'ont pas essayé de faire évoluer cette idéologie à travers un débat et se sont ainsi privés d'élargir la base sociale du parti.

Enfin, en dépit de l'effort de l'Etat pour développer un islam officiel non politisé qui a pour but de contrebalancer l'islam radical politique, on aboutit, on l'a vu, à une réislamisation de la société. Cette islamisation n'est en aucun cas le fruit des mouvements islamistes⁴⁷ ; elle est directement liée d'une part à une « politique laïque » parsemée d'ambivalences, d'ambiguïtés et de compromis avec les conservateurs, et d'autre part au comportement autoritaire des régimes et de l'appareil d'Etat.

⁴⁶ Rīyād al-Turk emprisonné pendant plus de dix-sept ans sans inculpation ni jugement pour ses activités politiques et libéré en mai 1998, a été de nouveau incarcéré le samedi 1^{er} septembre 2001 avant d'être libéré le 18 novembre 2002 suite à une grâce présidentielle.

⁴⁷ Olivier Roy, « Révolution post-islamiste », *Le Monde*, 12 février 2011. http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/02/12/revolution-post-islamiste_1478858_3232.html